



Il faut souffrir pour être belle....

## BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2016

N°305

### LE MOT DU MAIRE

**C'est quand qu'on freine ?** chantait Alain Bashung. Hélas l'artiste est mort et la question du poète est toujours sans réponse.

C'est donc aujourd'hui, en simple prose, que je poserai cette question aux « parents des petits Tasiens sportifs » qui par une voix inconnue ou anonyme viennent de m'adresser une requête multi-faces concernant l'utilisation de l'ancienne école primaire par les associations du village et notamment par les jeunes danseurs :

- « *il est compliqué de stationner dans les environs de l'ancienne école pour déposer et récupérer les enfants (d'autant que certains de nos jeunes sportifs sont encore des petits bouts de choux encore trop fragiles pour marcher sous un soleil pesant ou une pluie sans pitié)...*

*A ceci il faut ajouter :*

- les travaux de la rue Notre Dame
- les salles ne sont pas aux normes handicapées
- pour la danse, il n'y a pas de parquet
- ce choix n'est pas adapté tant pour les parents que pour les professeurs
- suivent ensuite des problèmes d'hygiène liés à la présence de nombreux chats (ce qui est exact).

Aussi, je voudrais aujourd'hui, simplement rappeler que la commune consacre d'importants moyens de soutien au monde associatif, mais que cela n'est possible que dans la mesure où chacun reste conscient de la limite de ces efforts.

Enfin, l'argent public étant particulièrement destiné à soutenir un mouvement associatif indépendant et bénévole, il ne saurait donc toujours satisfaire les exigences quelquefois très professionnelles et techniques de professeurs rémunérés ; ce qui serait certes respectable mais pas forcément de première priorité.

Le principe général étant, sauf exception, basé sur le bénévolat, la règle est parfaitement comprise par la grande majorité de nos dirigeants associatifs.

Quant à cette requête tout à fait recevable, elle sera étudiée et examinée par la commune au sein même du monde associatif, mais faudrait-il encore qu'avant de lancer certaines disciplines sportives, les initiateurs s'assurent qu'elles pourront être pratiquées dans des installations publiques existantes "adéquates".

**Jean-Pierre MORIN**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 05 SEPTEMBRE 2016

### N°2016-44 : D.S.P. Modification du régime d'assujettissement et de récupération de la T.V.A.

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la T.V.A. des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales,

Vu qu'un nouveau contrat de délégation de service public prendra effet à compter du 01/01/2017,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il vient d'être informé par le délégataire que l'administration fiscale a modifié sa doctrine applicable en matière d'assujettissement à la T.V.A. des redevances d'affermage, et de droit à déduction de la T.V.A. (BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-2013801).

L'entrée en vigueur de cette réforme de la T.V.A. immobilière a été fixée au 1er janvier 2014 pour tous les nouveaux contrats de délégation de service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la T.V.A. au 1er janvier 2017 pour le budget annexe eau et assainissement.

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.

### N°2016-45 : Assujettissement à la T.V.A. du loyer du bail commercial avec la Société Supérette de l'Issole

Suite à l'acquisition d'un local Rue Notre Dame et à la signature d'un bail commercial avec la société « Supérette de l'Issole » le 18 mars 2016, Monsieur le Maire propose d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. des loyers dudit local.

Cette option permettra à la commune de récupérer la T.V.A. en totalité dans le cas où des travaux seraient effectués.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide à l'unanimité d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. du local commercial situé Rue Notre Dame et ce dès le premier loyer.

### N°2016-46 : Budget communal : décision modificative n°1

#### Investissement :

Opération 72 : Réhabilitation de l'ancienne école  
2313 Immos en cours constructio - 20 000 €

Opération 63 : Vidéo surveillance  
2188 Autres immos corporelles + 10 000 €

Opération 71 : Mise aux normes handicap salle po  
2135 Installations générales + 10 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### N°2016-47 : Etablissement d'un plan d'action pour améliorer le rendement du réseau d'eau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif au Grenelle II fixe en objectif de rendement pour les réseaux d'eau potable.

En cas de rendement insuffisant un plan d'action doit être établi dans les 2 ans après le constat. Après cette échéance, le dispositif réglementaire prévoit une sanction qui prend la forme d'un doublement du taux de la redevance par prélèvement sur la ressource en eau, perçue par les agences de l'eau. Monsieur le Maire propose un plan d'action élaboré sur la base du guide de l'ONEMA, il est construit à l'aide d'actions qui paraissent pertinentes pour le bon fonctionnement du réseau de la commune. Ce plan d'action doit être établi avant le 31/12/2016. Validé à l'unanimité.

### N°2016-48 : Signature d'une convention de prestation d'organisation et de gestion de l'accueil de loisirs des 3-12ans et des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) de la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2017 la convention venant de lui être adressée par l'Office Départemental de l'Education et de Loisirs (O.D.E.L.) du Var :

-Pour l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la commune de Forcalqueiret pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne du 01/01/2017 au 31/12/2017.

-Pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) :

Les enfants seront accueillis en période scolaire chaque vendredi après-midi de 13H30 à 16H30 du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017. Voté à l'unanimité.

### N°2016-49 : Commission de sécurité

Il est créé une commission communale de sécurité.

Cette commission a pour fonction de suivre tous les problèmes et risques particuliers concernant la sécurité dans les locaux communaux.

Cette commission est constituée des membres suivants :

#### **1- Membres permanents**

-le Président : M Jean-Pierre MORIN, Maire ou M Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

-Titulaire : M Alexandre ISTRIA

Suppléant M Jean-Marie ROY

-M Michel SAUZEDE, ACMO

-Mme Elisabeth TORRENTE, Secrétaire

2- Sont également membres de la commission les élus suivants en fonction de leur domaine de compétence :

-Ecole, crèche : Mme Eliette BERTHET

Suppléant Mme Francine CLERC

- Installations sportives : M Jean-Claude DUCHEMIN

Suppléant M Patrick CHAUSSIN

-Salle Garnier : Mme Catherine SABATIER Suppléant  
Mme Eliette BERTHET

-Autres locaux municipaux : M Alexandre ISTRIA  
Suppléant M Patrick CHAUSSIN

Cette commission est aussi chargée du suivi et de la mise à jour des registres de sécurité et document unique.

### N°2016-50 : Mise à disposition (SYMIELECVAR)

La Commune de Ste Anastasie a transféré son pouvoir d'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité au SYMIELECVAR.

Ces valeurs sont issues de l'inventaire de la Commune à la date de son adhésion au SYMIELECVAR, soit le 01/01/2001, soit 282 973.64 € au titre de l'électricité.

Considérant qu'en application de l'article L5721-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune qui transfère une compétence au SYMIELECVAR s'engage à mettre à la disposition de ce dernier les biens et services nécessaires à l'exercice de cette compétence. Adopté à l'unanimité.

*Suite page suivante .....*

## Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 05/09/2016

**N°2016-51 : Compte rendu annuel de la gestion de l'eau et de l'assainissement - Examen du bilan du délégué (S.E.E.R.C. - Eaux de Provence) Année 2015**

Le contrôle de la Commune sur le délégué est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégué est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 1995).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité et le compte-rendu financier (Compte Annuel de Résultat d'Exploitation) des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière « Eaux de Provence » correspondant à l'exercice 2015. Adopté à l'unanimité.

**N°2016-52 : Annulation de la taxe d'aménagement**

A la demande de l'Etat Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 29/04/2016 n°2016-23.

Il propose notamment de substituer au zonage d'urbanisme précédent une sectorisation par quartier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2016-23 en date du 29 avril 2016.



### URBANISME LA DIVISION DE TERRAIN

#### **La division de terrain facilitée depuis 2014**

Depuis la loi du 24 mars 2014, dite loi ALUR de Cécile DUFLOT, il n'y a plus de surface minimale de terrain constructible.

Exemple : Auparavant il fallait 1500m<sup>2</sup> pour construire une maison.

Aujourd'hui si vous possédez un terrain de 1500m<sup>2</sup>, vous pouvez le diviser en deux terrains constructibles de 750 m<sup>2</sup>.

Bien entendu les règles du PLU restent applicables (selon votre zone, emprise au sol, hauteur, etc...)

#### **Comment diviser son terrain**

Avant d'entamer votre projet, renseignez-vous auprès de la mairie « service urbanisme » afin d'étudier les règles applicables et s'assurer que le terrain est bien constructible.

Voici quelques questions que l'on peut se poser :

- Faut-il une distance minimale par rapport à la limite séparative ?
- entre deux constructions ?
- par rapport à la voirie ?
- quelle hauteur maximum ?
- quelle emprise au sol ?

#### **Comment optimiser sa division de parcelle**

Il est préférable de contacter son géomètre. Ce dernier établira un devis (le plus souvent gratuit). Il vérifiera que le découpage que vous envisagez est conforme aux règles d'urbanisme et aux servitudes.

#### **Le bornage**

Le géomètre va réaliser le bornage. Cette délimitation s'effectue à l'amiable et de façon contradictoire, c'est-à-dire en présence des voisins de la parcelle. **Attention un voisin peut s'opposer au bornage.**

#### **Quelles sont les autorisations à demander en mairie**

Vous devez déposer une **déclaration préalable de division foncière**. Si vous prévoyez de créer une voie de circulation commune à plusieurs terrains, un aménagement d'espace vert, c'est **un permis d'aménager** qui s'impose.

#### **Délai d'instruction**

- un mois pour une déclaration préalable
- trois mois pour un permis d'aménager

Reste à afficher de façon visible de tous sur le terrain l'autorisation pendant deux mois. Les tiers peuvent agir pendant ce délai.

*Marcel LEPAGE, 1er Adjoint*

## ABEMUS PAPAM

Les années passent et même au plus haut des cieux le poids des ans se fait sentir en apaisant ma prime jeunesse.

Toutefois notre village de Ste Anastasie conserve ma passion et n'est jamais éloigné de mes plus chaleureuses attentions comme de mes multiples intercessions auprès de qui vous savez.

En cette année 2016 ma tâche est rude m'interdisant de m'adresser comme j'aimerais à chacun de vous par les voix les plus sûres de l'esprit. Je note simplement aujourd'hui les plus nombreuses et les plus pertinentes de vos pieuses doléances concernant particulièrement les fléaux majeurs les plus désastreux et les plus affligeants qui touchent notre village. Ils sont la sécheresse, la prolifération des sangliers, les attaques des hordes d'un fameux tigre, qui paraît-il n'est qu'un moustique, sans compter cet horrible mistral comme tant d'autres malheurs fulgurants perturbant la quiétude ancestrale de notre village.

Quant à l'offensive des barbares, par peur ou par pudeur, vous y pensez toujours sans en parler jamais.

Aussi comme Jean d'Ormesson qui n'est pas le dernier des croyants, je suis prudemment persuadé que notre Saint Père le Pape est chrétien ! Donc tout est possible.

Allez en Paix.

*Anastase le Bienheureux*



### Communication du Correspondant Défense de Sainte Anastasie

La GAZETTE DMD 83 (de la Délégation Militaire Départementale du Var) est un bulletin d'informations sur la Défense sous forme informatique. Des articles sur l'actualité Défense et d'autres sujets y sont abordés.

Les anciens militaires ou les personnes intéressées par cette Gazette et désireuses de la recevoir sont priées de prendre contact avec le correspondant défense de la commune, Patrick CHAUSSIN, à l'adresse mail suivante : [patrick.chaussin@wanadoo.fr](mailto:patrick.chaussin@wanadoo.fr)

Il se fera un plaisir de vous adresser les documents qui paraissent régulièrement.

# LA VIE AU VILLAGE



A compter du 1er novembre 2016 votre supérette de l'issolle ouvrira ses portes du

Lundi au Samedi

07:30-12:30 / 16:00-19:30

Et le dimanche et fériés

8:30-13:00 / 16:30-19:00

Horaires d'hiver

**EVE GOIFFURES**

04 94 72 29 45      06 25 60 06 51

**Gynthia**  
Coiffeuse Visagiste

\* COIFFURE MIXTE- BARBIER      \* EPILATION VISAGE- MAQUILLAGE

RD 15 Les Négadisses 89136 Ste Anastasie sur Issolle      Facebook: evecoiffures

**Lundi** : **FERME**  
**Mardi** : 8h30 12h00 / 13h30 18h00  
**Mercredi** : 8h30 12h00 / 13h30 16h00  
**Jeudi** : 8h30 12h00 / 13h30 18h00  
**Vendredi** : 8h30 12h00 / 13h30 18h30  
**Samedi** : 8h30 **NON STOP** 17h00



## INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2017

Afin de préparer la prochaine rentrée à l'école maternelle, les parents des enfants nés en 2014 sont invités à se faire connaître en Mairie ou auprès de la Directrice de l'école maternelle. Merci *Eliette BERTHET, 2ème Adjoint*

## C.C.A.S REPAS DE NOEL

Le traditionnel repas de fin d'année aura lieu au **RESTAURANT SCOLAIRE** le samedi 10 décembre à 11h30.

Nous vous demandons de bien vouloir répondre le plus rapidement possible à l'invitation que vous venez de recevoir et en tout état de cause avant le **LUNDI 21 NOVEMBRE dernier délai**.

*Eliette BERTHET, 2ème Adjoint*



BAR DES AMIS

Ste Anastasie

Tel : 04.94.37.50.01

**SAMEDI 19 NOVEMBRE**



Gisèle et Patrick organisent leur dernier loto Venez nombreux à partir de 15h

Nombreux lots à gagner et des surprises à la clé  
2 quines + cartons pleins 6 parties  
+ 1 carton plein + 1 carton vide

**NOUVEAU**

**Boulangerie-Pâtisserie**

**Ouverture le samedi 29 octobre 2016**

Ouvert tous les jours de 6h à 20h

Les Négadisses RD15

## TRAVAUX DU MOIS



- Tonte espace vert
- Elagage d'arbres
- Travaux dans les écoles
- Jardin d'enfants (restauration de certains jeux, remplacement d'autres)
- Brûlage de feuilles à la gare (boulodrome)
- Entretien cimetière (désherbage, taille de haie, nettoyage, ...)
- Marquage et distribution de containers individuels (chemin du Jas, rue des Vendanges, chemin Bertrand Marin, chemin de Vallon Caou)



**Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasie sur Issolle**

**Le Conseil Municipal,**

Ont l'honneur de vous inviter à la



COMMÉMORATION OFFICIELLE DE LA VICTOIRE DU 11 NOVEMBRE 1918 avec la participation de la Chorale "CHANT ET AMITIÉ"

10H15 : **Départ du cortège** (devant la Mairie)

10H30 : **Cérémonie devant le Monument aux Morts** (cimetière)

10H45 : **Apéritif au Bar des Amis**

## FORUM DES ASSOCIATIONS

le 10 septembre 2016

Ce fût cette année encore, un record d'affluence et un succès reflétant le dynamisme de notre monde associatif. Puis le soir venu, la traditionnelle soirée "daube, danse et chansons" permettait d'achever cette journée à laquelle avaient participé de nombreux dirigeants, presque jusqu'à l'aube pour les plus courageux (pour cet instant de détente et d'amitié).



### OPÉRATION RIVIÈRE PROPRE

Sur les bords de la rivière le 17 septembre circulait un groupe de pèlerins. Ils n'y priaient point, mais recueillaient toutes les fautes et abandons de promeneurs souvent inconscients ayant confondu l'eau claire de l'Issole avec d'autres dépotoirs....

La recette fut excellente.



VIDE GRENIER du 25/09/2016

## Abattage du platane de la placette

Suite à l'incendie du cœur du platane, la municipalité s'est résignée à le faire couper par le SIVU de la Loube.

Le 28 septembre, les tronçonneuses se sont mises en action.



### CULTURE

Le Samedi 22 octobre Bruno PICAUDÉ, contre-ténor, accompagné au piano par Pierre LAURENT, nous a proposé un Concert/Conférence sur la stupéfiante histoire des Castrats.

C'est devant un public nombreux et captivé tant par ses connaissances culturelles et sa technique vocale exceptionnelle que s'est terminée cette manifestation suivie d'un cocktail.

*Cathy SABATIER,  
Adjoint à la Culture*



# LA VIE ASSOCIATIVE



## CLUB DES CIGALES

### MANIFESTATIONS :

- **Samedi 5 novembre 2016 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 11h** salle polyvalente réservée aux adhérents et à tous ceux qui souhaitent participer aux activités de l'association. Montant de la cotisation annuelle : 13€

- **Samedi 26 novembre 2016 : MARCHÉ DE NOËL des Créateurs - Place des Ferrages - de 10h à 17h** (repli à la salle polyvalente si mauvais temps)

Venez nombreux admirer les œuvres aussi diverses que variées de ces artistes.

### ACTIVITES :

- Les Cigales vous proposent une nouvelle activité «**APPRENTISSAGE DU PROVENCAL**», langage qui fait partie du patrimoine culturel de notre région.

**René et Jeanine** - provençaux d'origine et de cœur - seraient heureux de vous exercer à la pratique de cette belle langue régionale. Renseignements et inscriptions au 04.94.72.21.98 (répondre)

*La Présidente, Rose-Marie CHRIST*

## SI TASIE M'ETAIT CONTE

### Journées du Patrimoine

Le 17 septembre, l'association « Si Tasie m'était conté » avec le concours le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte, a organisé une visite du site municipal des cabanes en pierres sèches de Perremenguier. Nous étions 80 personnes à suivre les explications de la guide conférencière.



Cette visite précédait l'inauguration de l'oratoire de St Christophe que l'association a reconstruit. La bénédiction de l'édifice a été faite par le Père Jean-Philippe, Prêtre au Thoronet.

Cette inauguration a été suivie d'un apéritif apprécié par une centaine de personnes.

*Le Bureau*



## GYM TASIE : DU NOUVEAU !!!!

Votre enfant a envie de bouger, courir, sauter, rouler, inscrivez-le au cours de GYM TASIE ENFANT.

Les cours ont lieu le mardi à l'ancienne école :  
17h15 pour les 3-6 ans et 18h15 pour les 7-12 ans.

Des cours pour adultes sont aussi dispensés le lundi matin de 10h à 11h et 11h à 12h.

Le vendredi matin à 9h00, ainsi que le mardi soir à 19h15 et mercredi à 19h30 (step, gym cardio, etc)

Pour tout renseignement appeler Audrey Rampin  
06.43.35.98.08

*La Présidente, Audrey Rampin*



*Exposition annuelle Arts'Tasie  
du 24/09 au 02/10/2016 à la Salle Garnier*

A  
P  
E  
S  
A

Sainte-Anastasio

## Halloween

29 octobre 2016 de 17h à 20h00

salle polyvalente

défilé, goûter sucré-salé, démo Onyx,

**concours de citrouilles !**

Venez avec votre citrouille décorée



Entrée avec participation libre.

parentsdetasie@gmail.com ou 06.31.94.03.01

Sainte-Anastasio

20 Novembre de 10h-17h

**Puces spéciales Noël**

Jouets, jeux, vêtements, puériculture



Salle polyvalente

Buvette - Restauration

3€ la place Organisé par l'Apesa

Inscription Mairie et 06.60.93.51.19

## LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Samedi 29 octobre** : HALLOWEEN APESA de 17h à 20h salle polyvalente

**Vendredi 4 novembre** : AG FOOT à 18h salle polyvalente

**Samedi 5 novembre** : AG Club des Cigales à 11h salle polyvalente

**Vendredi 11 novembre** : Cérémonie Officielle du 11 novembre 1918 à partir de 10h15 devant la Mairie

**Samedi 19 novembre** : Vernissage exposition Petits et Grands d'aujourd'hui 2 à 11h salle Garnier

Exposition du 19 au 27 novembre de 15h à 18h

**Dimanche 20 novembre** : Puces spéciales enfants APESA de 10h à 17h salle polyvalente

**Samedi 26 novembre** : Marché de Noël des Créateurs de 10h à 17h place des Ferrages (*si mauvais temps à la salle polyvalente*)

**Samedi 3 décembre** : Concert Jazz à 20h30 salle polyvalente

**Dimanche 4 décembre** : Loto Foot à 14h salle polyvalente

**Samedi 10 décembre** : Repas de Noël des Anciens à 11h30 restaurant scolaire

## Le carnet de Sainte-Anastasia

**Naissances** : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Raphaël HUGUES ARIOLI né le 22 août 2016 et de Effy GUESDON HUYGHE née le 21 septembre 2016.

Félicitations aux heureux parents.

**Décès** : . Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Monique ARNAUD survenu le 28 juillet 2016.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

## Petites annonces :

Femme de 27 ans propose heures de ménage. 9 € de l'heure. Tel : 06.26.24.40.53

Jeune fille de 24 ans propose ses services en tant que garde d'enfant à votre domicile. 5 ans d'expérience et diplômée du CAP Petite Enfance. Tel : 06.34.27.01.38

M. et Mme SAGLIBENE Jean-Marc et Martine souhaiteraient location contre divers services.

Sont prêts à étudier toutes propositions.

Tel : 06.11.18.09.98 ou auprès du CCAS au 04.94.69.64.47



## EXPOSITION

Petits et Grands d'aujourd'hui 2

du 19 au 27 novembre 2016  
de 15h à 18h

Vernissage le 19 NOVEMBRE à partir de 11h

SALLE ALBERT GARNIER - STE ANASTASIE SUR ISSOLE



## COOP'ART

L'exposition Marouchka MORGENSTERN présentée du 9 au 16 octobre 2016 par le service culturel de la commune en association avec Coop'Art a rencontré un franc succès.

Trois classes de l'École Primaire ont pu découvrir l'œuvre de cette artiste maniant avec dextérité plusieurs supports (gouaches sur papier, peintures sur bois, photographies et bois flottés pour la sculpture).

Ces trois disciplines étant en parfaite harmonie avec



son regard offrent à ceux qui la découvrent toute la représentation de son art.

Le Président,  
Michel POTIER

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INFORMATIONS LOCALES

#### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le  
**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H**  
**et le Mercredi de 13H30 à 16H30**  
Tel : 04.94.69.64.40

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30  
Samedi de 9h à 12h00  
Tél : 04.94.72.27.40

#### DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture  
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à  
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H  
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27  
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,  
Le Val et La Roquebrussanne

#### RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"  
Le 1er mardi de chaque mois  
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

### ASSOCIATIONS

#### LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire  
Tél : 06.68.16.23.67

#### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés  
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08  
Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque  
mois de 10H30 à 11H30

### DIVERS

#### ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne  
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de  
l'Hôpital à Brignoles,  
2 fois par mois de 9h à 12h  
Pour tous renseignements ou rendez-vous  
Tél au 04.98.05.93.81

#### C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés  
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles  
Cité Administrative, Rue des Déportés  
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

### Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :  
A Brignoles : Mission Locale

1er mercredi du mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h  
3ème mercredi du mois de 14h à 16h  
Renseignements au 04.22.43.90.10  
ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**

### NUMEROS UTILES



#### MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40  
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42  
- Service cantine : 04.94.69.64.10  
Fax : 04.94.69.64.41  
**POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82**  
Mail : pm@ste-anastasiie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45 reçoit le mardi et le jeudi  
de 9H à 11H30  
- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :  
Tel : 04.94.69.64.47  
reçoit le lundi et jeudi de 9H à 11H30

#### GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences  
Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y  
compris les simples contacts ou demandes de  
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**  
**FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE**  
"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à  
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

#### PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
32 37

#### DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83  
Téléphone : 10 15 (\*)  
Eau et Assainissement : 0810 757 757  
(\*) en cas de dérangement de votre ligne vous  
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis  
à votre disposition pour contacter France Télécom

#### ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec  
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

#### A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile dont la mission  
est d'assurer aux personnes dépendantes un  
soutien adapté (retraités) : 04.94.69.44.86